

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1924)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 216

présenté par
M. Chiche

ARTICLE 28

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« d'office ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à privilégier la concertation avec les agents concernés, même à l'occasion d'une externalisation.